

Lettre d'information

Juin

Année 2009, N° 4

Dans ce numéro :

Vie du village 2

Travaux 2

Gros plan sur... 3

Divers 3

Comment nous joindre 4

Ouverture de la mairie 4

 Communication 4
du Foyer rural

Sommaire :

- Retrouver la Vie du village
- Travaux en cours et à venir
- Gros plan sur la cavité de la cour de l'école
- Divers : dates des monstres, horaires d'ouverture de la déchetterie, passeport biométrique
- Ouverture de la mairie pendant les vacances

Le mot du maire

Mes premières pensées vont au souvenir de Frédéric MASY, mon adjoint à Moussy, et mon ami depuis 32 ans.

Frédéric nous a quittés soudainement, trop soudainement. Parfois, la vie peut paraître injuste. Nous progressons ensemble dans un espace qui, bien qu'évocateur d'éternité, nous réserve souvent un parcours sinueux. Nous nous y perdons quelquefois. Mais nous nous retrouvons toujours. Qu'en est-

Le fantôme de MOUSSY



Cavité naturelle pour les uns, souterrain reliant la cour de l'école au château pour les autres, ou encore assainissement du château au Moyen-âge pour

certains. Quel « secret » renferme ce « trou » ? Et s'il s'agissait d'un revenant qui se manifeste périodiquement depuis longtemps et 3 fois en moins d'un an ?



Les équipes des petits, des grands... et les broutettes au repos

il des êtres que nous connaissons ? Et de ceux qui nous sont chers ? Moussy a perdu une de ses figures, rejoignant aujourd'hui celles qui ont compté hier.

« *Le silence est d'or* », dit-on, mais les mots importants restent.

En cet hiver relativement normal au fond, (et oui, en hiver il fait froid) et au-delà de la peine que j'évoquais, je souligne certains points encourageants. Nous avons travaillé sur la mise en place du contrat rural avec, en point d'orgue, la réunion publique du 6 mars dernier. Celle-ci nous a permis de présenter son contenu à tous les habitants du village.

En fin de séance, le conseil municipal s'est réuni et les membres présents ont voté à l'unanimité sa réalisation. Aujourd'hui, ce projet a reçu un avis favorable de la DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture), de la Trésorerie Générale, du PNR (Parc Naturel Régional), des Bâtiments de France ainsi que de la Communauté de Communes. Après les décisions du Conseil Général et de la Région, début septembre, nous devrions être fixés définitivement.

Au cœur de l'hiver, les deux journées de bénévolat organisées en février ont été un succès. Le

chemin du Boulevard, chemin emprunté par nos anciens est à nouveau ouvert. S'il présente moins d'intérêt que par le passé, le travail réalisé dernièrement a en tous cas permis d'enrayer son invasion par la végétation sauvage. Merci encore à tous les intervenants, petits et grands.

Et puis arrive le printemps avec ses premiers orages, ses premières chaleurs aussi. Enfin quelque temps de bien être... Juste assez pour s'apercevoir que la cavité de la cour de l'école a triplé de volume pour atteindre d'impressionnantes dimensions : 2 m 70 au plus profond sur 2 m de large.

Portée au budget 2009, l'étude de sol a été réalisée au début de ce mois. Cet effondrement devient inquiétant pour le préau, ainsi que pour le transformateur électrique à proximité et, dans une moindre mesure, pour la mairie-école. Les conclusions tirées des forages décideront des remédiations.

Afin d'améliorer la qualité de notre environnement, nous étudions des solutions de boucles pour nos chemins dans les « fonts » de Moussy. L'objectif étant de permettre à tous les habitants d'en faire le tour, d'y découvrir les fontaines tout en appréciant la richesse naturelle

de la faune et de la flore.

A noter aussi qu'un projet du Parc Naturel Régional du Vexin voit le jour : une sous-boucle traversant une partie du territoire du PNR devrait faire un détour par le village.

Toujours au chapitre du bien-vivre, nous nous interrogeons sur l'éclairage public et la possibilité d'en diminuer l'intensité au cœur de la nuit. Des solutions techniques existent et sont subventionnées par le PNR. Une étude (gratuite) a été demandée. Cette opération ne se ferait qu'après analyse d'un gain potentiel par rapport aux inconvénients /avantages de cette modification.

Enfin, je terminerai avec le projet de l'école numérique rurale tel qu'il pourrait se réaliser à l'école de Commeny. Ce plan ambitieux, subventionné par l'Etat à 80 %, permettrait aux enfants d'aborder les apprentissages sous un angle nouveau. Il s'agit d'une salle de classe virtuelle et mobile avec vidéoprojecteur, tableau blanc interactif et ordinateurs portables. Moussy n'a certes plus d'école mais s'impliquera dans toute la mesure de ses possibilités à sa réalisation.

Très bonne lecture.

Philippe HOUDAILLE

Vie du village



• Médiathèque de Moussy

Elle fonctionne tous les samedis matin de 10 heures à midi.

Actuellement est à l'étude une exploitation plus rationnelle de notre petite médiathèque qu'il serait dommage de laisser « dormir ». une prochaine information en dira plus long.

Aide au travail scolaire... Epilogue

La première proposition d'aide scolaire ayant reçu peu d'échos, un second projet, plus souple et plus ouvert avait été élaboré. Celui-ci, malgré les offres de suggestions, n'a pas suscité d'intérêt et a donc conduit à l'abandon pur et simple de cette initiative.

• Joies... et ... Peine

Au cours de ce premier semestre, se sont inscrits sur les registres de l'état civil, des événements heureux comme l'arrivée de la petite *Rubis*, le 30 janvier, chez Armelle NICLOUD et Mario PRUVOST, la petite *Chloé*, le 14 mars chez Hélène METAIS et Laurent LE PAGE ainsi que le mariage de Catherine VUILLEME-

LOT avec Thierry TELLIER, ce 13 juin.

Mais début janvier, le village a aussi été endeuillé par la tragique disparition de Frédéric MASY. Notre pensée va aussi à sa maman et à sa sœur.

A ce jour, la commune compte 148 habitants.

• Mise à l'honneur

Madame Odette HOFF, habitante de notre village a reçu la médaille du travail, récompensant la qualité d'une longue vie professionnelle.

Monsieur Noël CAILLEE maire honoraire.

Monsieur le préfet a nommé Monsieur CAILLEE maire honoraire pour services rendus à la tête de la commune pendant 24 ans.

• Ecoles

A la rentrée prochaine, 2 petites « têtes blondes » se rendront pour la 1ère fois à l'école maternelle de Gouzangrez. Ils seront au total 10 à fréquenter la maternelle.

A Commeny, 5 « grands » du CM2 quittent l'école en cette

fin d'année pour le collège. Ils seront 14 à la rentrée.

• Concessions du vieux cimetière

14 tombes ont fait l'objet d'un constat d'abandon au vieux cimetière. Ce constat a été établi avec le concours de la gendarmerie de Marines. Les procès verbaux sont disponibles à la mairie, la gendarmerie de Marines ainsi qu'à la Préfecture du Val d'Oise (Service de la réglementation).

Les familles des défunts ont 3 ans pour remédier à cet état.

• Karting

Depuis quelques années le Conseil Général en partenariat avec la Communauté de Communes du Plateau du Vexin organise « l'Opération Karting en Val d'Oise » pour les enfants âgés de 12 à 18 ans dans le but de découvrir ce sport et de sensibiliser à la sécurité routière. Cinq jeunes de Moussy ont participé à la phase qualificative mercredi 6 mai après-midi. La finale aura lieu le mercredi 07/10/2009. Guillaume TELLIER représentera notre

village lors de celle-ci.

• Jeux inter-villages

Organisés par les écoles des communes du canton de Vigny, les jeux accueillent chaque année les enfants de Moussy scolarisés à Commeny. Le 16 mai dernier, les jeux se sont tenus à Courcelles sur Viosne où les équipes de chaque village se sont retrouvées dans la plus grande bonne humeur.

• Voyage des seniors

Le voyage des seniors a eu lieu le 14 mai dernier. Deux habitants de Moussy y ont participé et leur sortie a été prise en charge par la mairie de Moussy. Le voyage initialement prévu à Villedieu les Poêles, a été annulé faute de participants sur l'ensemble des quatre communes concernées. Il a donc été remplacé par une nouvelle destination : la visite du château de Martainville et du domaine Duclos Fougeray en haute Normandie.

Cartes de transports scolaires

« Cartes optiles »

Par décision du conseil municipal, l'aide financière octroyée par la mairie est portée cette année à 20,00 € par carte.

Fauchage

Les bords de la route communale ainsi que les chemins des fonts du village ont été fauchés.



Les enfants lors du nettoyage de « printemps »

Travaux



• Réfection du trottoir du pont ainsi que le changement du garde corps

La subvention pour le remplacement du garde corps sur le pont de la rue de l'abreuvoir a été accordée.

Montant du devis 2 670,00 €
Montant de la subvention 1 869,00 €. Soit un coût pour la commune de 1 324,32 € TTC.

Quant au caniveau du pont, il va être refait en même temps et sera financé par le TRA-SERR en cours.

Montant du devis 3 304,00 €
Montant de la subvention 1 288,56 €. Soit un coût pour la commune de 2 663,03 € TTC.

Les travaux vont pouvoir débuter.

• Restauration du tableau de la nativité

Egalement accordée la subvention pour la restauration du tableau de la nativité par la DRAC à 50 %. Le Conseil Général doit compléter le financement à hauteur de 35 % soit 85 % au total.

Montant du devis : 2 000,00 €

Montant de la subvention 1 700,00 €.

Soit un coût pour la commune de 692,00 € TTC.

• Réfection du mur d'enceinte de l'église

Pour le rejointoiement et la réfection du mur d'enceinte de l'église et ancien cimetière, les travaux seront subventionnés à hauteur de 2 313,50 €. Le montant du devis est de 3 305,00 € Ht soit un coût pour la commune de 1 639,28 € TTC.

• Cavité dans la cour de l'école

La société BOTTE est intervenue pour réaliser une étude de sol les 2 et 3 juin 2009. Cette étude représente une dépense de 3 900,00 € HT sans subvention possible ni aucune aide financière pour ce genre d'études.

Gros plan sur...

... L'ÉTUDE DU SOL DANS LA COUR DE L'ÉCOLE

Les 02 et 03 juin, la société BOTTE est intervenue dans le cadre de l'étude du sol de la cour de l'école.

Cette opération a permis de sonder le terrain dans la zone où une cavité s'est formée. L'élargissement de plus en plus important de la cavité ces derniers mois, la proximité du transformateur EDF, du préau et, dans une moindre mesure, de la mairie-école, m'ont amené à commander cette étude. Pour rappel, le premier trou s'est formé en juin der-

nier ; après une première tentative de colmatage (comme l'ont fait mes prédécesseurs), un affaissement plus important est apparu en août, neutralisant les travaux réalisés antérieurement. Enfin, un troisième effondrement de 2,70 m de profondeur sur 2 m environ de largeur, prenait des dimensions inquiétantes.

Il devenait urgent d'avancer concrètement sur ce dossier. Et d'en faire une priorité.

Ainsi, grâce au soutien efficace d'une équipe d'enfants et d'adultes, 7 m3 de sable

ont été transportés pour combler cette cavité afin de faciliter les travaux de forage. Un grand et sincère merci à celles et ceux qui s'y sont impliqués comme aux personnes qui nous ont soutenus moralement !

Sur 2 jours, une foreuse a percé 7 trous, l'un à 22 m de profondeur et les 6 autres à 12 m, autour de la cavité et plutôt orientés vers le bas de la cour.

Sur la base d'une analyse assistée par ordinateur, ces forages déterminent ainsi la composition du sol. Le «vide» a été localisé et se situe au bas de la cour jusqu'au transformateur. Une

solution de colmatage efficace et pérenne dans le temps va nous être proposée. Vous en serez informés. *Ph. H*



La foreuse et « l'enregistreuse rouge », système informatique embarqué, lors des forages.

Divers

• Journée du patrimoine

Moussy, comme chaque année, participera à cette manifestation les 19 et 20 septembre prochain ; vous pourrez y découvrir notre belle Eglise ainsi que le château.

• Ramassage des encombrants

A sortir la veille au soir - 1 M3 par habitation.

Judi 22 octobre 2009

ATTENTION : Nous vous rappelons que les déchets d'équipements électriques et électroniques doivent être déposés à la déchetterie.

• Recensement militaire

Les jeunes gens - garçons et filles - nés en 1993 doivent se faire recenser dès la date anniversaire de leurs 16 ans et au plus tard avant la fin du mois suivant.

Se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile au nom des parents et du livret de famille.

• Déchetterie

Horaires d'ouverture

Hiver : (01/10 - 30/03)

- *Lundi* : 14h-17h
- *Mervredi* : 14h-17h
- *Samedi* : 9h-12h / 14h-18h
- *Dimanche* : 9h - 12h

Eté : (01/04 - 30/09)

- *Lundi / Samedi*
Matin => 9h-12h
Après-midi => 14h - 19h
- *Mervredi*
Après-midi => 14h - 19h
- *Dimanche*
Matin => 9h - 12h

• Inscription sur la liste électorale

Pour s'inscrire sur la liste électorale de la commune vous devez vous présenter avant le 31 décembre 2009 en mairie.

Vous munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile, du livret de famille, de la dernière carte électorale le cas échéant.

• Nuisances

Suite au nouvel arrêté préfectoral contre le bruit en date du 28 avril dernier et au courrier de la mairie du 21 mai, nous vous rappelons les ho-

raires pendant lesquels sont autorisés les travaux engendrant des nuisances sonores (tontes, bricolage, etc.)

Jours ouvrables :

8 h30 - 12h

14h30 - 19h30

Samedi :

9h - 12h

15h - 19h

Dimanche et jours fériés :

10h - 12h

Comme le prévoit l'arrêté, la commune peut étendre le créneau horaire des travaux de jardinage UNIQUEMENT, les dimanches et jours fériés de 16h à 19h. A une large majorité, vous vous êtes prononcés favorablement pour cette éventualité. Par conséquent, un arrêté municipal sera pris dans ce sens à l'issue de la prochaine réunion du conseil de juin.

• Demande de carte d'identité et de passeport

Depuis le 14 mai dernier, les passeports biométriques remplacent les passeports électroniques. Celui-ci permet à son titulaire de certifier son iden-

tité. Il inclut un composant électronique où sont enregistrés l'état civil, la photo et les empreintes digitales numérisées de la personne.

Les demandes sont à déposer **à la mairie de Marines**.

Mais elles peuvent être faites à n'importe quelle mairie rattachée au réseau national biométrique.

Passeport : s'adresser à la Mairie de Marines (tél : 01.30.39.96.60, courriel : mairie.marines@wanadoo.fr)

Coût : 89,00 € pour un majeur, 45,00 € pour un mineur de 15 ans et plus et 20,00 € pour les moins de 15 ans.

Déduire 1,00 € si l'utilisateur fournit les photographies.

En ce qui concerne les cartes d'identité, s'adresser à la mairie de Moussy comme d'habitude.

• Logements communaux

La commune a mis en place un système de prélèvement automatique destiné aux locataires des logements de la commune. Ce service est mis en place depuis mai.



Comment nous joindre ?



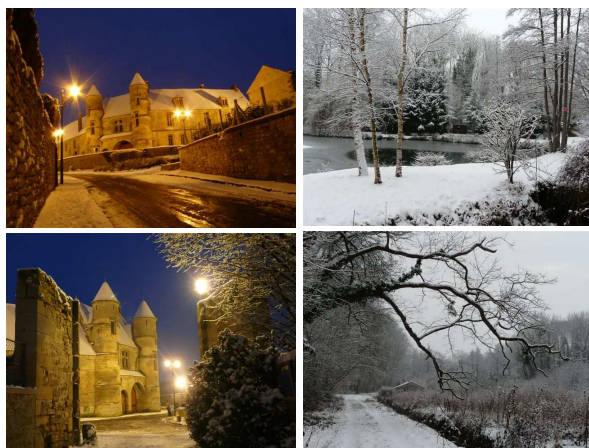
1, place du prieuré

Téléphone (répondeur) / télécopie : 01.30.27.20.14

Messagerie : mairiemoussy95@free.fr

Retrouvez-nous sur le Web !

www.moussy.fr



Le château de Moussy et le chemin «des fontaines au prés» sous la neige

La mairie est ouverte au public chaque samedi de 10 heures à midi.

Mme Catherine Marie VICQ — secrétaire de Mairie vous accueillera.

Le Maire reçoit aux heures d'ouvertures de la mairie et/ou sur rendez-vous.

En dehors de ces horaires plusieurs possibilités vous sont offertes pour nous joindre, merci de :

- Laisser un message sur le répondeur en appelant le 01.30.27.20.14,
- Envoyer un fax au même numéro,
- Envoyer un Courriel => mairiemoussy95@free.fr
- Déposer un courrier dans la boîte aux lettres de la mairie

Bien entendu, vous pouvez aussi joindre le Maire chez lui, 3 place du Prieuré.

Ouverture de la mairie pendant les vacances

La mairie sera ouverte tout le mois de juillet. Elle sera fermée en revanche du 29 juillet au 28 août et rouvrira le samedi 29 août.

Les brèves du foyer rural



• Fête de Moussy

Elle se déroulera le samedi 5 septembre. Dès à présent réservez votre après-midi (pour la chasse au trésor, kermesse) et votre soirée.

Les inscriptions seront distribuées fin août.

• Autres manifestations

- Tournoi Raquettes et Ballons le samedi 26 septembre,
- Tournoi de Pokémon en Octobre

Message destiné aux plus petits et à relayer par les parents



Les enfants : Vous êtes encore trop nombreux à traverser sans EM-PRUNTER LES PASSAGES PIE-TONS et faire du vélo en plein milieu de la route. Soyez prudents.



Les fonDs de Moussy ou Les fonTs de Moussy

Aucun écrit ne privilégiant l'une ou l'autre des 2 orthographes, il est possible de choisir entre FONDS puisque Moussy se situe au-dessus de ce joli vallon

Ou

FONTs (source, fontaine : d'étymologie latine), puisque de nombreuses sources alimentent étangs, lavoirs ou cressonnières abandonnés.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Cette lettre d'information a été rédigée par les membres de la commission Information&Communication, à savoir :

Philippe Houdaille, Odette Hoff, Muriel Verbeke, Armelle Nicoud, Gérard Dupont, Monique Golfier, Roland Golfier qui vous souhaitent bonne lecture.

